

Library

Date: 20041216

Dossier: 166-2-32353

Référence: 2004 CRTFP 177



Loi sur les relations de travail
dans la fonction publique

Devant la Commission des relations
de travail dans la fonction publique

ENTRE

AUSTIN J. DUGAS

fonctionnaire s'estimant lésé

et

CONSEIL DU TRÉSOR
(Service correctionnel du Canada)

employeur



Devant : Léo-Paul Guindon, commissaire

**Pour le fonctionnaire
s'estimant lésé :** Giovanni Mancini, avocat, UCCO-SACC-CSN

Pour l'employeur : Anne-Marie Le Bel, stagiaire en droit

Affaire entendue à Moncton (Nouveau-Brunswick),
le 19 octobre 2004.

DÉCISION

[1] Dès le commencement de l'audience, le 19 octobre 2004, celle-ci a été suspendue jusqu'à 14 h pour que les parties puissent discuter en vue d'un règlement.

[2] À la reprise de l'audience, l'avocat du fonctionnaire s'estimant lésé m'a informé qu'il était autorisé à retirer le renvoi du grief à l'arbitrage.

[3] À ma demande, l'avocat du fonctionnaire s'estimant lésé m'a confirmé dans une lettre datée du 8 décembre 2004 que le grief (dossier de la Commission n° 166-2-32353) était retiré de l'arbitrage.

[4] Je prends acte que le grief est retiré et le dossier correspondant est fermé en conséquence.

**Léo-Paul Guindon,
commissaire**

OTTAWA, le 16 décembre 2004

Traduction de la C.R.T.F.P.